



Longueau

Plan Local d'Urbanisme

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :
--

Le Maire

Sommaire

Les enjeux identifiés au diagnostic	5
Développement durable et aménagement du territoire.....	11

Le diagnostic a permis, via l'analyse des forces et des faiblesses du territoire, de déterminer les orientations générales du projet du territoire. Ces orientations sont déterminées au regard des grands enjeux identifiés sur la commune, selon plusieurs thématiques :

- **Population et logements**

Longueau comptait 5 439 habitants au dernier recensement de 2009, et 5 743 habitants au 1^{er} Janvier 2013. Depuis 1999, la population a progressé de 10.2 %.

Depuis 1999 le solde migratoire a cependant connu une forte baisse, passant de 0.4 entre 1990 et 1999 à -1 entre 1999 et 2009.

L'indice de jeunesse de Longueau est en forte progression, ce qui indique un rajeunissement de la population. La proportion importante des 45 – 59 ans laisse envisager cependant un vieillissement de la population dans les années à venir.

La taille des ménages diminue et donc le nombre de ménage ne cesse d'augmenter. Sur la dernière période intercensitaire, le nombre de ménages de 1 personne a augmenté de 38%. Ces phénomènes ont une influence importante sur le parc de logements.

Le parc de logements se compose majoritairement d'habitat individuel (83.3 %) et plutôt de grande taille (76.5 % des logements ont 4 pièces ou plus). On note un équilibre entre les locataires (49%) et les propriétaires (49.9%).



ENJEUX LIES A LA DEMOGRAPHIE

- Assurer le maintien de la population sur le territoire, notamment les jeunes ménages ;
- **Permettre un maintien de la population à 5 800 habitants d'ici 2025 ;**
- Anticiper le vieillissement de la population.

ENJEUX LIES AU PARC DE LOGEMENTS

- **Construire environ 80 logements d'ici 2025 pour atteindre les objectifs démographiques ;**
- **Assurer une densité minimale de 50 logements à l'hectare, préconisée dans le SCOT ;**
- Diversifier le parc de logements pour répondre aux besoins de la population : logements adaptés aux personnes âgées et aux jeunes ménages.

- **Économie et emploi**

La population active est en progression, avec 3 517 actifs en 2009. Le nombre d'actifs ayant un emploi augmente alors que le nombre de chômeurs (7.3 % en 2009) et d'inactifs (27.3 % en 2009) diminue. L'indicateur de concentration d'emplois progresse également avec 91.4 emplois pour 100 actifs. Ce taux reste inférieur à 100 mais supérieur à la moyenne départementale.

Les déplacements domicile-travail sont importants puisque 77.8% des actifs travaillent dans une autre commune.

Les données du pôle emploi indiquent 683 emplois répartis dans 60 domaines d'activités et 99 établissements en décembre 2010. Les principaux domaines d'activités sont le commerce et les services. Le pôle Jules Verne est aujourd'hui encore en développement. L'activité agricole n'est plus présente sur le territoire communal.



ENJEUX LIÉS À L'ÉCONOMIE ET À L'EMPLOI

- **Conforter les activités existantes, en particulier au pôle Jules Verne.**
- **Développer une zone d'activités économiques en lien avec le FRET rue Lucette Bonard.**
- **Maintenir l'offre de commerces et de services de proximité existante.**

- **Déplacements et mobilité**

Longueau est desservie par la rocade amiénoise (RN25 et A29) à l'Est du territoire.

L'avenue Henri Barbusse est un des principaux axes à l'échelle de la métropole et connecte Longueau au centre-ville d'Amiens.

Longueau est ceinturée par des infrastructures de transport lourdes (A29, faisceau de voies ferrées) qui limitent les points d'entrée.

La commune dispose d'une bonne desserte en Bus. La gare de Longueau, au Sud du territoire, permet également un accès au réseau TER.

Les liaisons douces sont peu présentes, mais le potentiel de développement est important (proximité des hortillonnages, de la vallée de la Somme et de l'Avre...).



ENJEUX LIES AUX DEPLACEMENTS ET A LA MOBILITE

- *Développer les liaisons douces vers les espaces naturels ;*
- *Désenclaver la cité du Château en développant les connexions piétonnes ;*
- *Développer les liaisons douces vers la Gare ;*
- *Développer l'offre de transports en commun existante, notamment pour la desserte de la ZAC Jules Verne, et de la future zone d'activités économiques rue Lucette Bonard ;*
- *Prendre en compte le projet d'échangeur pour la desserte de la ZAC Jules Verne et de la zone de FRET.*

• Équipements

Le niveau d'équipements de Longueau est important que ce soit pour les services publics, les équipements sportifs, de loisirs, culturels...

On compte deux écoles maternelles, deux écoles primaires et un collège.

Longueau a plusieurs projets d'équipements : une résidence pour personnes âgées, une salle culturelle (en partenariat avec Amiens Métropole), une salle des fêtes, et enfin, l'implantation d'une station d'épuration intercommunale au Nord du territoire.



ENJEUX LIES AUX EQUIPEMENTS

- *Maintenir l'offre d'équipements existante ;*
- *Intégrer les différents projets communaux (résidence pour personnes âgées, salle des fêtes), et intercommunaux (salle culturelle et station d'épuration) ;*
- *Prévoir le développement des communications numériques.*

- ***L'environnement paysager et urbain***

Longueau est marquée par une très forte emprise des voies SNCF, qui fait rupture entre la ville et les espaces naturels.

Elle se caractérise par les cités jardins relativement denses. Quelques opérations de logements collectifs sont réparties sur la commune.

La capacité de développement en dents creuses est très limitée, avec seulement 0.58 hectare disponible.

Deux sites sont classés aux monuments historiques et font l'objet de servitudes de protection : la cité du château et la Rotonde.

La qualité des espaces publics doit être une priorité dans les différents projets de renouvellement urbain.



ENJEUX LIES A L'ENVIRONNEMENT PAYSAGER ET URBAIN

- ***Densifier les dents creuses identifiées ;***
- ***Poursuivre les opérations de renouvellement urbain, et de densification du tissu existant ;***
- *Limiter l'imperméabilisation des sols ;*
- ***Assurer les transitions entre les différentes entités urbaines et utiliser l'avenue Henri Barbusse comme élément de couture entre les quartiers ;***
- ***Valoriser le centre-ville, par une réflexion sur le traitement urbain et paysager de l'avenue Henri Barbusse, de la place et des équipements ;***
- *Favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques ;*
- *Réduire la consommation énergétique, limiter des émissions de gaz à effet de serre et favoriser les énergies renouvelables ;*
- ***Travailler l'urbanisation et la gestion des espaces verts publics ou privés de façon à redonner une place à la biodiversité.***

- ***L'environnement naturel***

La topographie est relativement marquée sur le territoire, avec environ 40 mètres de dénivelé.

On retrouve deux sites Natura 2000 sur Longueau : ZPS Étangs et marais du bassin de la Somme et SIC Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie. Ces zones sont isolées de l'urbanisation par le faisceau de voies ferrées et ne concernent qu'une partie très restreinte du territoire. On compte également 4 ZNIEFF : Marais de Boves, de Fouencamps, et Thézy-Glimont et du Paraclet et Marais de la vallée de la Somme entre Daours et Amiens, toutes deux de type I ; Haute et moyenne vallée de la Somme entre Croixfonsommes et Abbeville et Vallée de l'Avre, des trois Doms et confluence avec la Noye, toutes deux de type II. Tout comme pour les zones Nature 2000, les ZNIEFF sont mises à distance par les voies ferrées, éléments de ruptures majeures dans les continuités écologiques.

La RN25 constitue également une rupture entre Longueau et les terres agricoles les plus proches.

La Trame Verte communale est essentiellement composée d'alignements d'arbres en milieu urbain, et de quelques squares.



ENJEUX LIES A L'ENVIRONNEMENT NATUREL
→ <i>Poursuivre le développement de la Trame Verte communale ;</i>
→ <i>Intégrer la proximité de Natura 2000.</i>

- **Risques et nuisances**

Le risque aléa retrait-gonflement des argiles est faible à nul.

Le phénomène des remontées de nappe est très faible à nul sur la majorité du territoire, avec deux exceptions de nappes sub-affleurantes au Nord et au Sud du territoire. Longueau est concernée par le risque inondation et coulées de boue.

On note la présence d'une cavité souterraine de type ouvrage civil au Sud du territoire. Longueau est concernée par le risque transport de matières dangereuses et par une installation classée : SNCF Longueau, dépôt EMT.

Des infrastructures sont classées voies bruyantes de la première à la quatrième catégorie : voies ferrées n°272000, 311000, 261000, ainsi que l'A29, la RN25, la RD1029, la RD934G, la RD416 et la RD935.

Longueau est concernée par la pollution par les nitrates.



ENJEUX LIES AUX RISQUES ET AUX NUISANCES
→ <i>Préserver la santé de chacun et respecter l'environnement en prévenant les risques, en luttant contre les nuisances sous toutes leurs formes, et en gérant plus durablement les déchets ;</i> → <i>Lutter contre la pollution de l'air, contre les nuisances lumineuses et sonores ;</i> → <i>Étendre les moyens de lutter contre les inondations et prendre en compte les risques émergents ;</i> → <i>Mettre en place une gestion durable des déchets.</i>

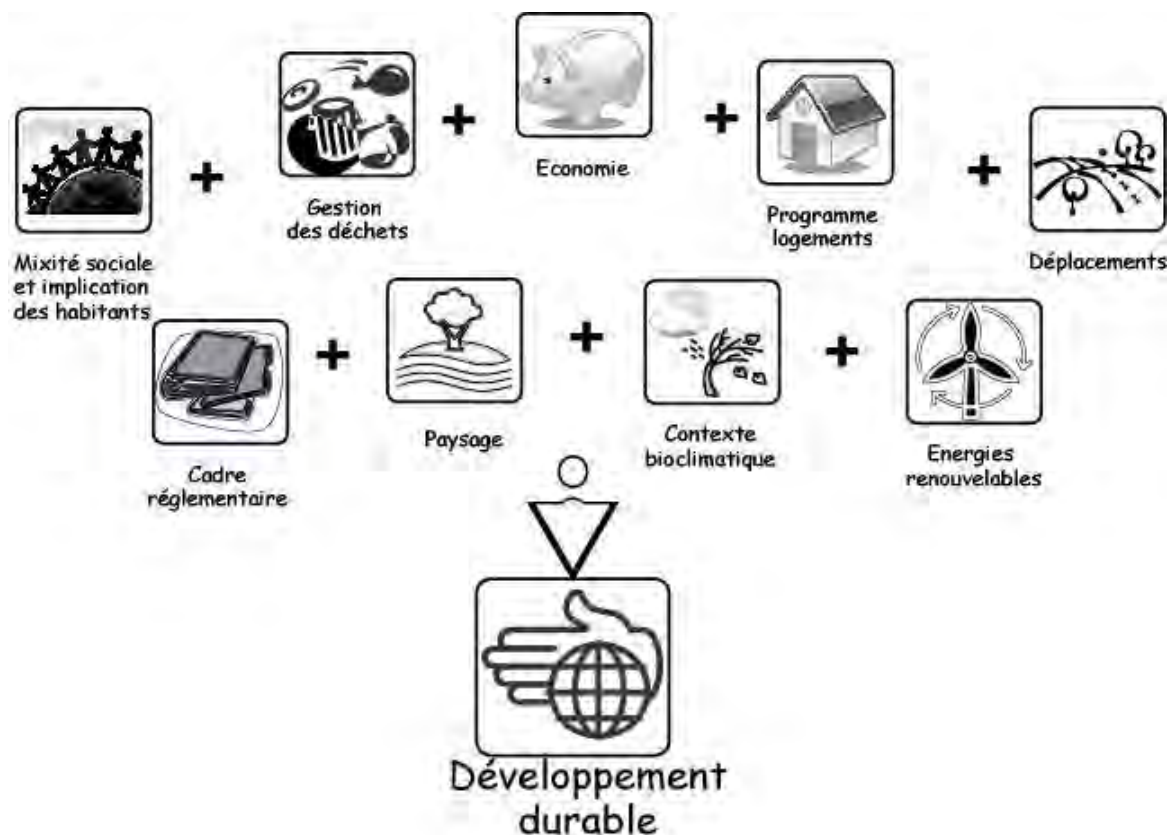
« Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. ».

Article L123-1-3 du Code de l'urbanisme

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Longueau a pour objet de **définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme** retenues par la commune pour les années à venir.

Ces grandes orientations sont les axes qui assurent la constance et la cohérence du projet. Les modalités opérationnelles de chaque étape de réalisation du projet peuvent évoluer en intégrant les circonstances nouvelles, en s'adaptant, dans le respect du PADD.

Le PADD est un cadre de référence à l'intérieur duquel doivent s'inscrire les interventions des différents acteurs tout au long de la vie du PLU, pour concourir, ensemble, à l'évolution souhaitée du territoire.



POURSUIVRE LE RENOUVELLEMENT URBAIN, EN LIEN AVEC LA TRAME VERTE

Objectifs	Actions
DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS QUALITATIVE ET CONFORTER LA STRUCTURE DES EQUIPEMENTS	
Permettre la construction d'environ 50 logements Densifier le tissu urbain existant Développer des formes urbaines économes Développer une mixité sociale et intergénérationnelle Conforter l'offre d'équipements existante	- Permettre le maintien de la population à 5 800 habitants d'ici 2025. - Poursuivre la densification qualitative du tissu existant, par des opérations en renouvellement urbain, notamment dans les Cités Jardins. L'ensemble des projets étant inclu dans le tissu urbain, cela n'engendrera pas de consommation foncière nouvelle sur les espaces naturels. - Assurer une densité minimale de 50 logements à l'hectare dans les nouveaux projets. - Permettre une diversification du parc de logements afin de répondre aux attentes de la population (logements de grande et de petite taille, logements adaptés au vieillissement de la population mais également aux jeunes ménages). - Conforter la dynamique actuelle en matière d'équipement, et renforcer une offre déjà importante : Musée SNCF, équipement culturel métropolitain, accueil du marché hebdomadaire ... - Prévoir le développement des communications numériques
REQUALIFIER L'ESPACE PUBLIC EN RENFORCANT LA PLACE DU VEGETAL	
Reconquérir les friches ferroviaires Affirmer une centralité autour du pôle Mairie Valoriser les entrées de ville	- Engager un projet de zone d'activités économiques qualitative sur les délaissés de la SNCF, et anticiper les nuisances générées. - Diffuser l'image d'un centre-ville dynamique, par une valorisation des espaces publics, et par l'implantation des projets d'équipements. - Être vigilant quant au traitement des entrées de ville (limiter l'impact des infrastructures, et assurer les continuités végétales).
DÉVELOPPER LA TRAME VERTE COMMUNALE	
Développer une incursion du végétal dans le tissu urbain	- Mettre en oeuvre des filtres végétaux en limite de l'urbanisation pour isoler des nuisances extérieures (infrastructures de transports, zone commerciale). - Développer une trame végétale au sein des quartiers et dans la continuité de la trame verte métropolitaine. - Préserver et aménager des espaces verts et récréatifs dans les différents quartiers.

Projet d'Aménagement
et de Développement Durables

POURSUIVRE LE
RENOUVELLEMENT URBAIN,
EN LIEN AVEC LA
TRAME VERTE

DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS QUALITATIVE
ET CONFORTER LA STRUCTURE DES EQUIPEMENTS

-  Assurer une densité minimale de 50 lg/ha, et une mixité typologique
-  Permettre une densification des îlots
-  Préserver le patrimoine architectural
-  Préserver les typologies des cités jardins
-  Renforcer l'offre d'équipements

REQUALIFIER L'ESPACE PUBLIC EN RENFORCANT LA
PLACE DU VEGETAL

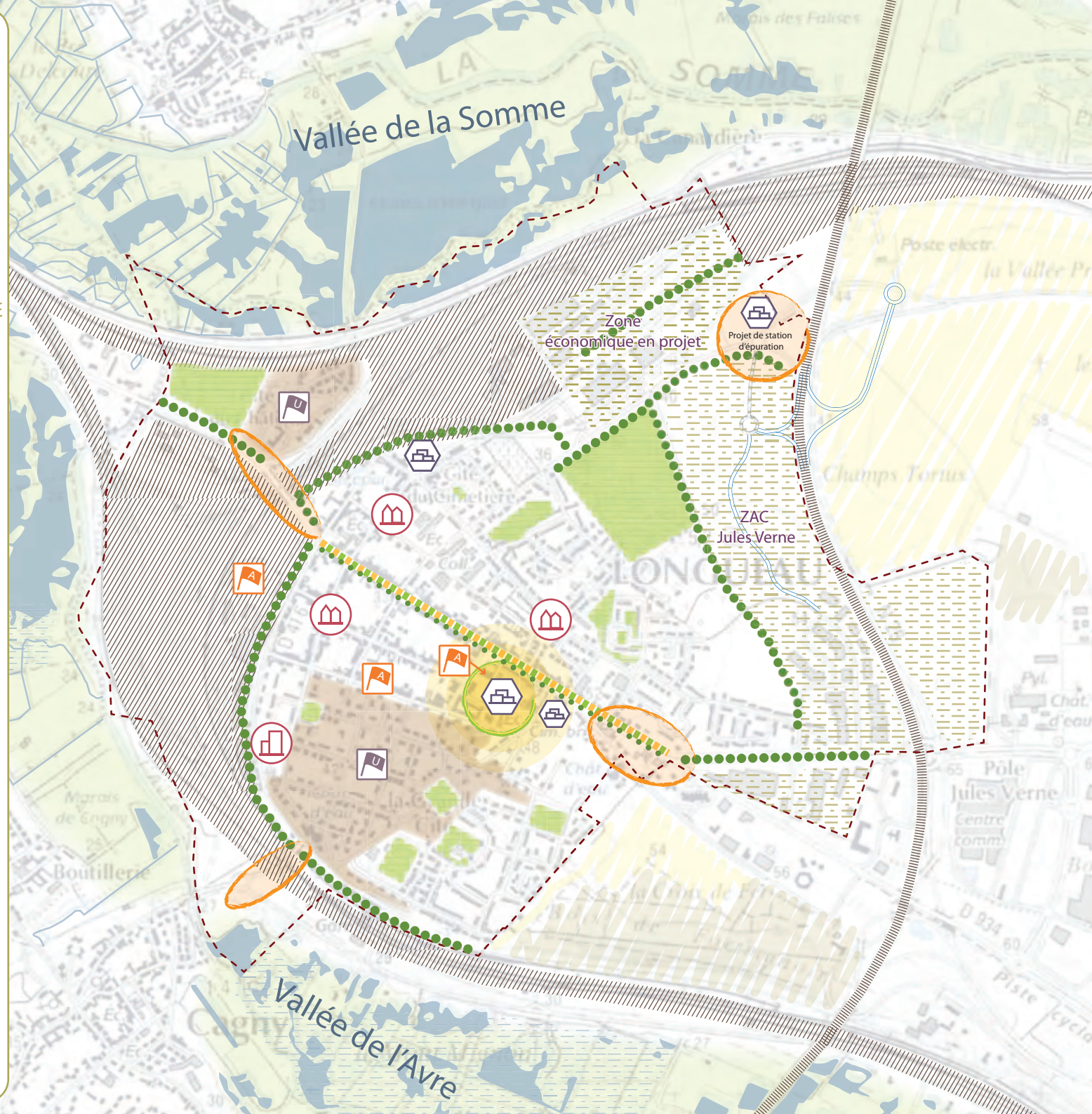
-  Requalifier l'Avenue Henri Barbusse
-  Affirmer une centralité autour de la Mairie
-  Préserver les entrées de ville

DÉVELOPPER LA TRAME VERTE COMMUNALE

-  Mettre à distance les éléments de nuisance par des filtres végétaux
-  Préserver et aménager des espaces verts et récréatifs
-  Limiter l'imperméabilisation des sols
-  Préserver les espaces naturels en limite du territoire
-  Infrastructures, éléments de rupture
-  Limite communale



0 1km



VALORISER LES CONDITIONS DE DEPLACEMENT, D'ACCES A L'EMPLOI ET LES LIAISONS ENTRE LES QUARTIERS ET LES ESPACES NATURELS

Objectifs

Actions

ASSURER L'ACCESSIBILITÉ AUX TRANSPORTS EN COMMUN

Vivre à 10 minutes des lignes de transports en commun

- Étendre la desserte par les transports en commun des quartiers existants, notamment la partie Est de la Grande Cité.
- Desservir par les transports en commun la ZAC Jules Verne en développement, ainsi que la future zone d'activités économiques rue Lucette Bonard.

Faciliter la traversée de Longueau par les transports en commun

- Requalifier l'avenue Henri Barbusse. Ce projet s'appuiera sur l'effet vitrine de la traversée du centre-ville et respectera les perspectives sur Amiens, notamment vers la Tour Perret et la Cathédrale. Il sera également le support du développement de la trame verte communale.

Faciliter le développement de l'activité économique

- Accompagner le développement de la ZAC Jules Verne.
- Développer les activités économiques en lien avec FRET sur les friches ferroviaires rue Lucette Bonard.
- Améliorer l'accès aux commerces et aux services en centre-ville par une requalification de l'espace public.
- Permettre l'aménagement du demi-échangeur existant sur la RN25 pour desservir la zone de FRET.

AMÉLIORER ET DÉVELOPPER LES LIAISONS DOUCES

Créer des connexions entre le centre-ville et les espaces naturels

- Mettre en place des itinéraires de promenade depuis le centre-ville vers les espaces naturels.
- Développer et sécuriser le parcours des cycles.

Désenclaver la Cité du Château

- Implanter une passerelle piétonne entre la rue du chevalier de la Barre et la cité du Château, au-dessus des voies ferrées.

AMÉNAGER L'ESPACE PUBLIC

Adapter l'offre de stationnements

- Requalifier et adapter le stationnement face à l'ancienne gare SNCF, placette Lucien Barbier.
- Assurer l'intégration paysagère du stationnement en centre-ville, notamment autour du pôle Mairie, mais également le long de l'avenue Henri Barbusse.

Limiter l'imperméabilisation des sols

- Mettre en place des revêtements de sols adaptés à l'infiltration des eaux pluviales notamment dans la ZAC Jules Verne, dans la zone économique rue Lucette Bonard et lors de la requalification de l'avenue Henri Barbusse et du centre-ville (sous réserve de leur faisabilité technique).

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

VALORISER LES CONDITIONS DE DEPLACEMENT

D'ACCES A L'EMPLOI ET LES LIAISONS
ENTRE LES QUARTIERS
ET LES ESPACES NATURELS

ASSURER L'ACCESSIBILITÉ AUX TRANSPORTS EN COMMUN



Accès aux Transports en Commun



Quartiers desservis par les TC



Offre de TC à renforcer



Requalifier la traversée de Longueau

AMÉLIORER ET DÉVELOPPER LES LIAISONS DOUCES



Développer les liaisons douces
vers les espaces naturels et entre les quartiers



Désenclaver la Cité du Château

AMÉNAGER L'ESPACE PUBLIC



Développer une offre de stationnements
qualitative et adaptée



Permettre l'aménagement du demi-échangeur



Limiter l'imperméabilisation des aires
de stationnement



Infrastructures, éléments de rupture



Vallées de la Somme et de l'Avre



Limite communale



0

1km

